

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N° 63 - 395/PR-MJL.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DE LA LEGISLATION

-:~::~:-

Vu la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le décret n° 111/PR-CAB du 15 Avril 1961, fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Le Conseil des Ministres entendu,

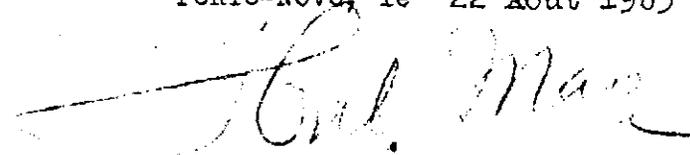
D É C R É T E :

ARTICLE 1er.- Sont délégués dans les fonctions de juge dans le ressort de la Cour d'Appel de Cotonou, les titulaires du diplôme de fin de stage de l'Institut des hautes études d'Outre-Mer dont les noms suivent :

DEGBEGNI Samuel  
HOUNKPODOTE Hilaire  
HOUEFONDE Lambert  
MIAN Gilbert  
PETERS Emmanuel.

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera./.-

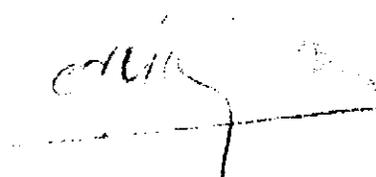
PORTO-NOVO, le 22 Août 1963

  
H. MAGA

AMPLIATIONS :

Présidence de la République ...	15
Cour Suprême .....	1
MJL .....	5
MFT .....	2
MEFP .....	2
Procureur Général .....	2
Procureur de la République ....	2
Trésor .....	1
Intéressés .....	5
DDD .....	1

Par le Président de la République,  
Le Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice et de la Législation :

  
J. KEKE